



FIFTY- ONE INTERNATIONAL

District 101 ASBL

Dossier « ASSURANCES »

ETHIAS Rue des Croisiers 24
4000 Liège.

Le District 101 a contracté 3 types d'assurances, ci-dessous les infos pour les couvertures « Assurances » :

1° La couverture « Administrateurs » : Ne concerne que les membres du conseil d'administration du District 101 et pas les administrateurs dans les clubs en ASBL, ni les comités de clubs.

Les clubs qui souhaitent couvrir leurs comités ou administrateurs doivent contracter une assurance personnalisée au club.

2° La couverture « RC accident corporel », police n° 45.23.191. Le District a contracté une couverture « assurance groupe » pour tous les membres, Friend, bénévoles, participants des clubs en ordre de cotisation. Elle est ouverte pour toutes les activités que les clubs en ordre de cotisations organisent et toutes les personnes qui participent à l'organisation.

Il faut cependant que les organisations du club soient répertoriées au District dans le bulletin D101, mais aussi déposées et demandées auprès du responsable de la commission information du District 101 Jean-Jacques GEORGET :

[« jeanjacquesgeorget51@gmail.com »](mailto:jeanjacquesgeorget51@gmail.com)

Au moins le mois précédent l'activité. Cette couverture est gratuite (prévue dans la cotisation).

3° La couverture « RC Incendie », une extension RC incendie est possible, pour cela et pour ouvrir le risque, nous avons besoin d'avoir les renseignements suivants :

- Durée en jours francs de l'activité avec l'heure du début et l'heure de fin.
- La valeur (en €) éventuelle du contenu et son descriptif.
- L'adresse exacte de l'activité.
- Le matériel à risque utilisé avec péril d'incendie (réchaud, bombonne gaz, matériel électrique, etc.)

« Sollicitation », la demande doit être faite au moins 15 jours francs avant l'événement au trésorier du District 101 : Raymond DELFORGE 071/59.60.59 ou par mail 51d101.tresorier@gmail.com

Cette assurance est payante en fonction du risque assuré. Le District fait l'avance des fonds et récupère ensuite auprès du club demandeur.